



# **Vision des Peuples Autochtones et Communauté locales sur les Connaissances traditionnelles après 2020.**

**Dr. Handaine Mohamed  
Président de l'IPACC**

**Comité de Coordination des Peuples Autochtones  
d'Afrique**

**Agadir- Morocco**

**Email: [amazighagadir@gmail.com](mailto:amazighagadir@gmail.com)**



## ● References

- décisions qui ont établi le WG8j à la COP 4 et à la COP 5)
- \* **COP 7 Décision VII/16 (Article 8 j) et dispositions connexes**
- **Le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages**
- \* Décision IX/13 , Article 8(j) et dispositions connexes
- \* Décision VIII/5 , Article 8(j) et dispositions connexes
- \* Décision VII/16 , Article 8(j) et dispositions connexes
- \* Décision VI/10 , Article 8(j) et dispositions connexes
- \* Décision V/16 , Article 8(j) et dispositions connexes
- \* Décision IV/9 , Mise en œuvre de l'Article 8(j) et ses dispositions connexes
- \* Décision III/14



## ● 1. Renforcer les Connaissances Traditionnelles Biodiversité (CTB)

- Renforcement des capacités des peuples autochtones pour maintenir leurs connaissances traditionnelles (les détenteurs des connaissances: hommes et femmes)
- Sensibilisation des PA de l'importance des CTB pour la préservation de la biodiversité.
- Établir un répertoire des CTB
- Entreprendre des études analytiques pour pouvoir optimiser ces savoirs et préparer les conditions pour les restaurer sur le terrain.
- Définir les CTB relatives à la préservation de la biodiversité (effectuer des études pratiques sur le terrain en collaboration avec les détenteurs du CTB)



## 2. Echanger les données d'expérience

- Les Etats devront aider à répertorier les Connaissances Traditionnelles relatives à la biodiversité (**CTB**) et à la préservation de la biodiversité au niveau de chaque pays.
- Etablir une base de données nationale des **CTB**. (banque nationale de **CTB**)
- Modifier la législation nationale de façon à ce qu'elle soit adaptée à l'utilisation des **CTB** dans les NBSAP.



### 3. Echanger au niveau national

- \* Les **CTB** répertoriées et codifiées pourront être partagés au niveau national, en vue de les restaurer dans les régions afin de préserver la biodiversité et atteindre les objectifs d'Aichi.
- \* Chaque pays doit avoir un département des **CTB** pour pouvoir suivre la restauration sur le terrain de ces **CTB** (ex attaché au ministère de l'environnement).



## 4. Echanger au niveau international

## Qui doit faire ce travail?

### 1. Au niveau national

#### Comité National des CT

ministère de  
l'environnement

Vers Secrétariat CBD

Point focal national  
CBD

Point focal  
national CTB

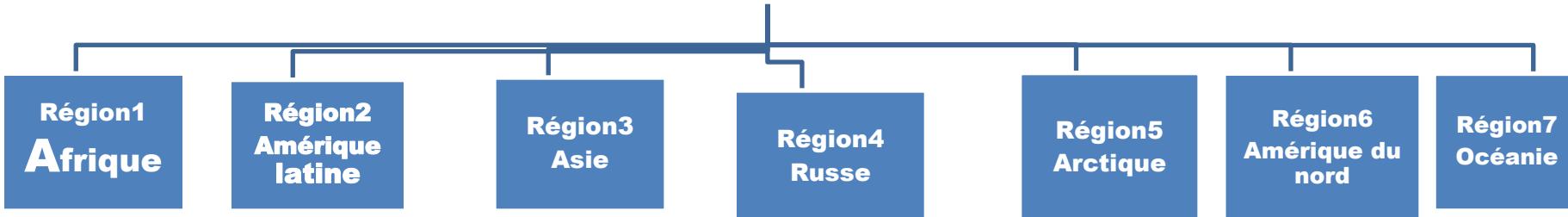
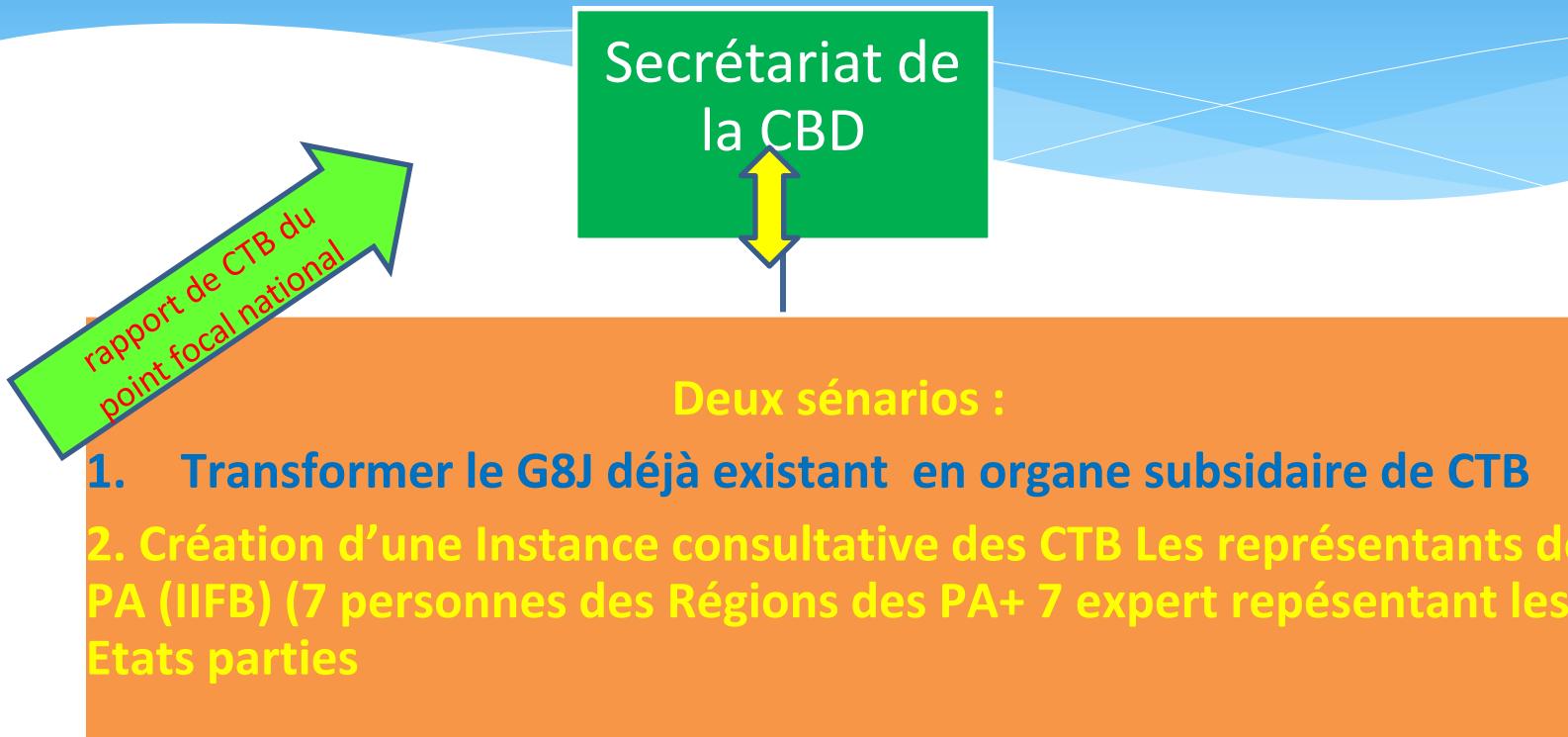
Point  
focal  
régional  
CTB

Représentant du  
Gouvernement  
régional

Détenteur  
local du CT +  
ONG  
Autochtone

Comité local  
scientifique

## 2. Qui doit faire ce travail Au niveau international?



# Objectifs CTB après 2020

- \* D-ici 2030 50./. Des CTB doit être recensé et codifié
- \* D'ici 2030 la banque de donnée de CTB doit être installée et fonctionne
- \* D'ici 2020 un plan stratégique de CTB visant la restauration des CTB et définir un programme de travail annuel de l'organe subsidiaire sur les connaissances traditionnelles
- \* D'ici 2030 la banque de donnée internationale des CTB doit être instaurée et mise en connexion avec les banques de donnée nationales.
- \* D'ici 2030 50./. des objectifs des ODD doivent être attend au niveau des régions des PA par le fond des ODD des PA.